

Saint-Michel-sur-Orge, le 17 mars 2020

INFORMATIONS CORONAVIRUS ET CONFINEMENT

Chers Saint-Michellois, chères Saint-Michelloises,

Le pays est désormais au stade 3 de l'épidémie de coronavirus. Les autorités ont appelé à une grande « discipline » de chacun, pour endiguer la propagation du virus.

Le 16 mars 2020, le Président de la République et le Ministre de l'Intérieur ont notamment annoncé des **mesures strictes de limitation des déplacements et des contacts**. Ces restrictions sont applicables sur l'ensemble du territoire depuis mardi 17 mars à 12h, pour quinze jours minimum.

Seules sont autorisées les sorties pour faire vos courses, vous rendre chez le médecin ou à la pharmacie et pour aller travailler, si et seulement si le télétravail n'est pas possible. Chacune de ces sorties doit être justifiée. Vous (ou votre employeur dans le cas d'une attestation permanente) devez remplir une attestation sur l'honneur qui motive vos sorties. L'attestation est à télécharger sur le site du Ministère de l'Intérieur ou à recopier sur papier libre :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire>

Dans ce contexte, voici l'évolution des mesures mises en place par la Ville, en fonction des pouvoirs de police du Maire et compte tenu de la situation sanitaire.



► LES SERVICES MUNICIPAUX

La quasi intégralité des services municipaux est fermée au public, à l'exception d'une permanence de l'état-civil, du maintien à domicile, du transport à la demande Mobil'Cité, du service minimum d'accueil de la petite enfance et de l'enfance, de la police municipale et d'une astreinte des services techniques.

Toutefois, la mairie reste joignable par téléphone au **01 69 80 29 29** et par mail à : **mairie@saintmichel91.fr** pour toutes vos questions.



► PETITE ENFANCE

La crèche Dolto, le multi-accueil Les Ptits Loups et la crèche familiale sont fermés. Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) continue de répondre aux questions téléphoniques mais n'accueille pas de public.

Les enfants non scolarisés (âgés de minimum 4 mois) dont les deux parents travaillent dans le milieu médical, médico-social, des secours et de la sécurité peuvent être accueillis sur inscription au **06 82 48 47 25** ou par mail à **mpe@saintmichel91.fr**

Les familles doivent fournir un panier repas chaque jour. Celles qui en disposent sont invitées à fournir un masque à leur enfant.



► ENFANCE

Toutes les écoles et tous les accueils de loisirs sont également fermés.

En revanche, un service minimum d'accueil a été mis en place pour les enfants (de 3 à 12 ans) dont les deux parents travaillent dans le milieu médical, médico-social, des secours et de la sécurité sur inscription au **01 69 80 29 01** ou par mail à : **actions.educatives@saintmichel91.fr**

Cet accueil se fait exclusivement à Descartes (maternel + élémentaire) aux horaires habituels, soit de 7h30 à 18h30.

Les familles doivent fournir un panier repas et un goûter chaque jour. Celles qui en disposent sont invitées à fournir un masque à leur enfant.

La facturation est suspendue pour toutes les familles saint-michelloises.



► SENIORS ET PERSONNES HANDICAPÉES

L'EHPAD des Grouettes est quant à lui fermé aux personnes extérieures, hors personnel soignant. Nous recherchons actuellement des moyens de maintenir malgré tout un lien entre les résidents et leurs familles, peut-être via des appels en vidéo.

Parallèlement, **un dispositif semblable à celui du plan canicule** est mis en place depuis samedi 14 mars afin de prendre contact avec toutes les personnes âgées isolées pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé.

Si vous éprouvez le besoin de bénéficier de cet accompagnement ou si vous connaissez un proche, un voisin qui pourrait être concerné, n'hésitez pas à contacter **la cellule spéciale seniors**, qui répondra à vos interrogations au **01 69 63 98 10** ou par mail à **seniors@saintmichel91.fr**

Dans ce cadre, la Ville incite fortement les professionnels de santé à lui signaler les personnes en difficulté afin qu'elles puissent intégrer ce dispositif.



► TRANSPORT À LA DEMANDE MOBIL'CITÉ ET PORTAGE DE REPAS

Le service de **transport à la demande Mobil'Cité** est maintenu pour les rendez-vous médicaux indispensables.

Les seniors isolés ou personnes handicapées qui ont des difficultés à aller faire leurs courses alimentaires peuvent bénéficier du **service de portage de repas à domicile** (2 repas par jour 7j/7), au tarif habituel calculé selon le quotient familial.

Pour toute question sur ces services, contactez la cellule spéciale seniors au **01 69 63 98 10** ou par mail à **seniors@saintmichel91.fr**



► ASSOCIATIONS, CULTURE, SPORTS ET ÉVÉNEMENTS

Toutes les salles municipales sont fermées, les activités associatives qui s'y déroulaient sont annulées. Les événements municipaux et spectacles au Centre Culturel Baschet prévus jusqu'à fin avril sont également annulés ou reportés : commémoration du 19 mars, spectacle jeune public « Muerto ô Vivo », quinzaine par exemple les autres sur la santé mentale, cinés-débats, concert de printemps de l'ensemble harmonique, concert de Ayo (reporté au 26 septembre), Chasse à l'œuf, etc.

Le conservatoire de musique est lui aussi fermé.

Parallèlement, Cœur d'Essonne Agglomération a pris la décision de fermer tous ses équipements : piscines, médiathèques, etc.



► LES AUTRES SERVICES PUBLICS

La Poste principale a annoncé sa fermeture complète et l'arrêt de la distribution du courrier. En conséquence l'agence postale communale située à la Maison des seniors est également fermée.

Cœur d'Essonne Agglomération annonce **un service restreint de gestion des déchets (uniquement ordures ménagères et emballages)** : les encombrants ne sont plus ramassés, les déchetteries sont fermées, il vous est donc demandé de ne pas effectuer de dépôts sur la voie publique.



► LES GESTES BARRIÈRE RESTENT INDISPENSABLES

Bien entendu, les mesures barrière communiquées depuis plusieurs semaines doivent rester la règle :

- Lavez-vous régulièrement les mains à l'eau et au savon, ou avec une solution hydro-alcoolique.
- Éternuez ou touchez dans votre coude.
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le.

Cette situation exceptionnelle est amenée à évoluer. Nous vous tiendrons évidemment informés au fur et à mesure, via tous les moyens de communication municipaux possibles : site internet, réseaux sociaux, panneaux lumineux ou lettre d'information papier lorsque nécessaire.

J'en ai conscience, ces mesures sont contraignantes et bousculent la vie quotidienne des habitants. Mais elles sont mises en place pour la protection de la population avec pour objectif de retarder la propagation du coronavirus.

Je sais pouvoir compter sur la responsabilité de chacun, dans l'intérêt de tous.

Bien à vous,

Sophie Rigault

Maire de Saint-Michel-sur-Orge

LA SOLIDARITÉ DE PROXIMITÉ POUR PRENDRE SOIN DE CEUX QUI EN ONT BESOIN

Bien qu'ils soient contraints aux mêmes restrictions que les habitants, les agents municipaux continuent bien évidemment à accompagner et aider au quotidien les Saint-Michel-lois les plus fragiles, âgés, handicapés, etc. Un accompagnement à distance est également mis en œuvre.

Mais, surtout dans ces conditions, **cette solidarité institutionnelle ne peut pas tout**. Tout en respectant les consignes et en appliquant strictement les gestes barrières, une solidarité informelle, de proximité, doit pouvoir se mettre en place. Aider un voisin à s'approvisionner, prendre des nouvelles d'un autre, passer à la pharmacie ou promener son chien pour lui, imprimer des attestations de déplacement : **chacun peut, à son niveau, participer à cet élan de solidarité.**

Le réseau des Voisins Solidaires et Vigilants de Saint-Michel est aussi présent et peut coordonner les bonnes volontés. Si vous voulez aider ou si vous avez besoin d'aide, si vous êtes un commerçant qui peut proposer un service de livraison, faites-vous connaître !

Contactez **voisinssolidaires@saintmichel91.fr**